

Identité du demandeur :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

☎ : / / / / 📱 : / / / /

Courriel :@.....

Justificatifs à fournir obligatoirement pour l'instruction du dossier :

✚ Propriétaire :

- Copie du dernier avis de taxe foncière
- Copie de la facture acquittée avec la mention « frelons asiatiques », établie au nom du demandeur et à l'adresse du nid
- Un relevé d'identité bancaire récent au Nom et Prénom du bénéficiaire et à l'adresse indiquée sur l'avis de taxe foncière (quand celle-ci est mentionnée).

✚ Locataire :

- Copie du dernier avis de taxe d'habitation
- Un accord écrit du propriétaire
- Copie de la facture acquittée avec la mention « frelons asiatiques », établie au nom du demandeur et à l'adresse du nid
- Un relevé d'identité bancaire récent au Nom, Prénom et à l'adresse postale (quand celle-ci est mentionnée) du demandeur.

Je certifie exacts, sous peine de poursuites, les renseignements figurant sur le présent document.

Je déclare avoir pris connaissance des règles d'attribution figurant dans le règlement ci-joint.

Fait à _____ le _____

A renvoyer au plus tard le 27 novembre 2020*

Par courrier à Grand Poitiers Communauté urbaine
Direction Hygiène Publique – Qualité Environnementale
Hôtel de Ville
CS 10569
86021 Poitiers Cedex

Ou par courriel à direction.hygiene.environnement@grandpoitiers.fr

Pour tout renseignement complémentaire ☎ 05 49 52 36 15

Règlement

Les bénéficiaires :

Tout **particulier** domicilié dans une commune de Grand Poitiers, dans la limite d'une intervention d'un professionnel par foyer et par an.

Les demandes des SCI, entreprises ou organismes privés ou publics ne seront pas prises en compte.

Mode d'intervention :

Destruction du nid de frelons asiatiques réalisée **entre le 11 Mai et le 20 Novembre 2020**

Se référer aux conditions d'intervention de la charte des bonnes pratiques pour le choix du prestataire

L'aide financière :

La subvention est plafonnée à 100€ TTC, limitée à une seule aide annuelle.

La subvention ne pourra excéder plus de 40% de la facture acquittée de l'entreprise.

Les documents à produire : La liste des pièces obligatoires figure sur cette fiche.

**Aucune subvention ne sera versée pour les dossiers envoyés après le 27 novembre 2020 (cachet de la poste faisant foi)*

Signature :